

# Le centre-ville vivra !

*La municipalité a obtenu le maintien du bureau de poste du centre-ville. Depuis le mois de mars, la Poste ne cachait pas son intention de le déplacer au centre commercial...*

**L**e bureau de poste du centre-ville sera maintenu. Ce n'est pas encore officiel mais la poste n'ira pas contre l'avis des élus de la-Ville-du-Bois. Ceux-ci, Jean-Pierre Meur en tête, se démènent depuis plusieurs mois pour préserver l'existence du bureau du centre-ville, qui dessert non seulement la commune, mais aussi celle de Nozay. Pour ce faire, les pétitions et questionnaires se sont succédés. Le dernier "référendum local" a accordé une éclatante victoire du "non" au projet de la Poste. A 95% des 520 familles sondées. Au mois de mars dernier, la célèbre entreprise publique fait connaître son intention de déplacer le bureau de Poste vers le centre commercial Carrefour, distant d'environ 800 mètres. Le motif invoqué : des locaux disproportionnés qui ne correspondent plus aux besoins. « Depuis l'année dernière, une partie de l'activité a été déplacée au centre de tri de Montlhéry. Ce qui a eu des incidences sur le personnel présent en agence. D'autre part, la fréquentation à l'année entre 2003 et 2004 est passée de 118 000 à 102 000 personnes » fait savoir la Direction départementale de la Poste. Pour Jean-Pierre Meur, ce n'est pas la seule raison. « La Poste, en entreprise commerciale qu'elle est devenue, cherche surtout à développer son activité "bancaire" en s'implantant dans une zone commerciale... » Pour les habitants, au-delà des enjeux commerciaux, c'est bien de service public qu'il s'agit... « Ce qui semble évident, c'est qu'un point-poste ne peut pas garantir les mêmes services qu'un bureau de poste. Notamment en matière de plafonds de retrait ! Et je ne parle pas de la gêne occasionnée pour les personnes âgées qui résident en centre-ville et qui devront se rendre à l'autre bout de la ville ! » observe Fanny Arnould, habitante du centre-ville. Des arguments de poids qui semblent, pour l'instant, avoir été entendus. **David Berthelem**



*Les personnes âgées ne sont pas les seules à patir de l'éventuelle délocalisation...*



Venez l'essayer chez votre concessionnaire !

**IVECO** *linasville*

**LINAS-MONTLHERY**  
01.64.49.55.50

**INTERCOMMUNALITÉ**

*De Massy à La Ville-du-Bois, dix communes veulent s'unir*

# Intercommunalité : dix villes, un projet

*Dix communes du Nord Essonne viennent de voter le périmètre de la future communauté d'agglomération qu'elle souhaite créer d'ici janvier 2006. Un projet contesté par certains conseillers municipaux, qui dénoncent l'incohérence de ce périmètre. La décision finale du préfet est attendue dans deux mois.*

Après la Caps, le Cœur du Hurepoix et la communauté d'agglomération du Val d'Orge, une nouvelle intercommunalité est peut-être en train de voir le jour dans le Nord Essonne. En effet, du 23 juin au 4 juillet, dix villes ont voté en conseil municipal une délibération commune affirmant une seule et même volonté : créer, d'ici janvier 2006, une intercommunalité réunissant Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois, Longjumeau, Massy, Morangis, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette. Un projet d'envergure qui sera soumis au couperet final du préfet d'ici la fin de l'été : « Désormais, il dispose de deux mois pour approuver ou non le périmètre que nous lui proposons », précise Gérard Funès, maire de Chilly-Mazarin (PS).

**PRÈS DE 120 000 HABITANTS CONCERNÉS**

« Cette intercommunalité réunira au total 120 000 habitants », rappelle le maire de Massy, Vincent Delahaye (app. UDF), face aux élus de sa majorité, convaincus du bien-fondé d'un tel projet. « Après 37 réunions, nous nous sommes enfin mis d'accord, toutes tendances politiques confondues », souligne Gérard Funès. Motif principal pour la création d'une telle intercommunalité : aider au développement économique de la partie Est du Centre d'envergure européenne. Un projet qui reposera sur trois piliers : le développement économique et l'emploi, l'aménagement du territoire

et l'amélioration des transports en commun, ainsi que la politique de la ville et le logement.

Mais, alors que la création même de la communauté d'agglomération n'est pas lancée, son périmètre semble déjà remis en question : « Le préfet voudrait plutôt une intercommunalité de vingt à vingt-deux communes autour de la CEE, admet Vincent Delahaye. Mais c'est irréaliste. En effet, la Caps est très réservée sur des extensions, même petites ». « Le préfet voudrait une grand intercommunalité ? demande Gérard Funès. Il doit savoir que la plupart des villes veulent une communauté d'agglomération à taille humaine. Il ne s'agit pas d'un manque d'ambition. L'ambition de notre intercommunalité se situe dans notre volonté de faciliter le développement économique. »

**« CE PÉRIMÈTRE MANQUE DE COHÉRENCE »**

Pourtant, avec la création de cette communauté d'agglomération, la zone de Courtabœuf, véritable pépinière d'entreprises, se trouverait écartelée entre trois intercommunalités différentes : le Cœur du Hurepoix (Villejust), la future intercommunalité (Villebon-sur-Yvette) et les Ulis,

qui pourrait être amenée à regarder davantage du côté de la Caps.

Pour Jérôme Guedj, conseiller municipal d'opposition (PS) à Massy, ce périmètre manque de cohérence : « Il n'y a pas de feuille de route dans ce projet : le pacte financier est creux, Courtabœuf sera morcelé, sans compter le déficit démocratique de cette histoire. En effet, seules les majorités seront représentées dans cette intercommunalité. [...] On met la charrue avant les bœufs et je ne pense pas qu'on laboure grand-chose avec ça. » Marcel Coupry, premier adjoint au maire de Chilly-Mazarin, rappelle que « huit des dix villes travaillent déjà ensemble depuis de longues années et ont eu l'occasion de prendre d'importantes décisions. Aujourd'hui, nous votons une délibération essentielle, mais nous ne sommes pas au bout de nos peines ».

Le verdict du préfet est attendu d'ici deux mois. « S'il dit oui, reste aux dix villes de se prononcer à nouveau en novembre pour une création en janvier 2006, précise Gérard Funès. S'il dit non, l'affaire s'arrête provisoirement. Du moins, pour quelques années... »

**Marine Legrand**

## La future communauté d'agglomération : mode d'emploi

- **Qui ?** : la future intercommunalité réunirait Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois, Longjumeau, Massy, Morangis, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette.
- **Quoi ?** : ses compétences principales concerneraient le développement économique, l'emploi, l'aménagement du territoire, l'amélioration des transports en commun, l'insertion sociale, le logement, la prévention

de la délinquance, la politique de la ville et les services aux habitants (sport et culture).

• **Comment ?** : chaque ville aurait de 3 à 9 représentants, selon la taille de la commune (ex. : neuf sièges pour Massy).

• **Quand ?** : le préfet doit donner sa réponse avant la fin de l'été. S'il approuve le périmètre proposé par les dix villes, la communauté d'agglomération verra le jour dès janvier 2006.